

Délibération n°2018-032

*Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 29 mai 2018, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,*

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

*a délibéré :*

**Objet : Répartition des hommes et des femmes composant le périmètre des instances concernées par les élections professionnelles 2018**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 27
Membres présents et représentés : 27	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**La répartition des hommes et des femmes composant le périmètre des instances concernées par les élections professionnelles 2018 (voir annexe) est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 30 mai 2018

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY

